

EVALUATION FINALE EXTERNALISEE :
**PROJET FSPI 2022-71 « Leadership, autonomisation économique des femmes et des filles
et lutte contre les violences basées sur le genre au Togo »**

Termes de référence

Sommaire :

1-	Justification de l'évaluation	2
2-	Présentation du projet évalué	2
2.1-	Contexte à l'origine du projet.....	2
2.2-	Objectifs et caractéristiques du projet.....	2
2.3-	Déroulement du projet et dernier état connu avant évaluation.....	3
3-	Objectifs de l'évaluation	5
4-	Prestation demandée	5
4.1-	Bilan consolidé	5
4.2-	Questions évaluatives :	5
4.3-	Conclusion et principaux enseignements de l'évaluation :	7
5.	Pilotage de l'évaluation	7
6.	Modalités de la prestation, démarche et livrables	7
6.1-	Cadrage.....	8
6.2-	Collecte et analyses évaluatives	8
6.3-	Finalisation	8
7.	Calendrier prévisionnel	9
8.	Budget	9
9-	Compléments d'information pour l'élaboration des offres.....	9
10-	Modalité de réponses et critères de sélection de l'appel à projet	10

1- Justification de l'évaluation

La présente évaluation porte sur le projet initialement intitulé « **Leadership et autonomie corporelle et économique des filles et des femmes au Togo** », mis en œuvre grâce au Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, sur la période 2022-2023. Les activités du projet, qui ont réellement débuté en août 2022, sont en cours d'achèvement. Cette évaluation finale externe, prévue dans le projet initial, est pilotée par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Togo, chargé du suivi et du pilotage du projet.

2- Présentation du projet évalué

(Cf. rapport de présentation du projet communiqué lors du cadrage)

2.1- Contexte à l'origine du projet

Ces dernières années, le gouvernement togolais a démontré une réelle volonté d'agir pour œuvrer à une société plus inclusive et égalitaire. Le pays a notamment ratifié l'ensemble des instruments juridiques internationaux, continentaux et de la CEDEAO, en faveur de la diminution des disparités et inégalités entre femmes et hommes.

Cet engagement s'est matérialisé par la création du Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation (MASPFA) en 2010, par l'adoption en 2011, d'une politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre (PNEG) actualisée et agrémentée en 2019 par une stratégie et un plan d'action : Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG 2019-2028). La nomination de femmes à la tête du gouvernement, du Parlement et de la Médiature de la République a notamment valu au Président Faure GNASSINGBE de recevoir la distinction *HeforShe* d'ONU Femmes en octobre 2021.

La pandémie de Covid 19 est cependant venue creuser les inégalités de genre et souligne les défaillances majeures en termes d'égalité de genre avec l'aggravation de la précarité féminine et l'augmentation des violences basées sur le genre (VBG).

Dans ce contexte, où l'inclusion et l'harmonie sociale constituent un axe stratégique de la Feuille de route Togo 2025 et où l'égalité femmes-hommes figure comme priorité du document conjoint de programmation de l'Union Européenne au Togo et de la politique étrangère de la France, l'Ambassade de France au Togo a élaboré, en lien étroit avec ses partenaires, un projet visant à renforcer le leadership féminin, l'autonomie corporelle et économique des filles et des femmes au Togo, qui bénéficie d'un financement de Fonds de solidarité prioritaire pour les projets innovants (FSPI) sur la période 2022-2023.

Ce projet s'inscrit ainsi pleinement dans les engagements internationaux de la France en matière d'égalité de genre, qui mène une diplomatie féministe en s'attachant à ce que l'objectif d'égalité femmes-hommes soit intégré dans toutes les problématiques internationales.

2.2- Objectifs et caractéristiques du projet

Ce projet est mis en œuvre sur une durée de 24 mois (2022-2023), et dispose d'un budget de 947 000 € ventilé comme suit : 388 000 € en année 1 et 559 000 € en année 2. Les activités sont déployées dans les cinq régions du Togo.

Il a pour objectif général de **renforcer la place et le rôle de la femme dans la société togolaise, par la promotion du leadership féminin et l'appui à l'autonomie corporelle et économique des femmes et des filles.**

L'autonomisation des femmes et des filles étant un processus multidimensionnel qui s'appuie, de manière égale, sur l'accès et la participation des femmes et des hommes à tous les domaines de la vie civile, politique, économique, social et culturel, ainsi qu'à l'exercice plein et entier des droits correspondants, le projet s'articule autour de 3 sous-objectifs afin d'y répondre, correspondant aux trois composantes de mise en œuvre du projet :

- Composante 1 : Améliorer le leadership et la représentation des femmes dans la société togolaise (205 000€) ;
- Composante 2 : Renforcer la chaîne de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre selon une approche intégrée et holistique (390 000€) ;
- Composante 3 : Appuyer l'autonomisation économique des femmes par le renforcement de l'accès aux opportunités économiques (249 000€).

Le projet comprend aussi une composante management dédiée au pilotage du projet (réunions des instances de gouvernance et recrutement d'une coordinatrice), à sa visibilité par un recours à une agence de communication, et à l'organisation ou au soutien d'évènements en lien avec les objectifs du projet, pour un montant de 103 000€.

Le pilotage stratégique du projet est assuré par l'Ambassade de France au Togo (SCAC), et la mise en œuvre des trois composantes du projet mobilise différents partenaires togolais : le Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation (composantes 1 et 2) ; la Coordination des organisations féminines du Togo - COFET (composante 1) ; et la Fédération des femmes entrepreneurs et femmes d'affaire du Togo - FEFA Togo (composante 3).

2.3- Déroulement du projet et dernier état connu avant évaluation

La gouvernance du projet s'incarne à travers les deux instances que sont le comité de pilotage et le comité de suivi technique. A ce jour, deux réunions du comité de pilotage et une réunion du comité de suivi technique se sont tenues, une deuxième réunion étant en cours de préparation pour le mois de décembre. Ces deux instances ont joué un rôle important dans l'orientation du projet et dans les réaménagements nécessaires. Plusieurs réunions en bilatéral avec chacun des partenaires impliqués et la coordinatrice du projet ont aussi permis de contribuer à la bonne mise en œuvre du projet.

Les ajustements, décidés en lien avec les partenaires et selon l'évolution du contexte, ont par exemple conduit à une modification du nom initial du projet « **Leadership et autonomie corporelle et économique des filles et des femmes au Togo** », en « **Leadership, autonomisation économique des femmes et des filles et lutte contre les violences basées sur le genre** ». Les principaux ajustements ont été les suivants :

- Composante 2 : L'axe 2 « Renforcer l'environnement juridique de la prise en charge des VBG » a été supprimé, les activités prévues ont été intégrées à l'axe 2.2 « Renforcer les mécanismes de prise en charge intégrée et de référencement des victimes de violences basées sur le genre », à travers l'ajout de l'activité 2.2.1 : « Appuyer la mise en place d'instances de pilotage et technique pour l'élaboration de protocoles sectoriels de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre ».
- Composante 3 : Les activités de l'axe 2 « renforcer la visibilité et les synergies autour de l'entrepreneuriat féminin au Togo » ont également été supprimées du projet, au bénéfice de l'axe 1 visant à l'accompagnement des projets de développement entrepreneuriaux innovants menés par des femmes.

Bien que les fonds aient été affectés à l'ambassade de France en mars 2022, l'exécution du projet n'a commencé qu'à partir du mois d'août 2022, suite à une phase de redéfinition des activités avec

les trois partenaires du projet (cf. supra). Le retard accusé en début de projet a toutefois pu être rattrapé par les partenaires, et n'a pas impacté la mise en œuvre des activités. Une première séquence de contractualisation a été conduite en août 2022 et les décaissements liés, conformément au principe d'annualité budgétaire de l'outil FSPI, ont permis la mise en œuvre des activités.

L'exécution opérationnelle et financière pour l'année en cours, deuxième et dernière année du projet, a suivi le même schéma avec des états différenciés selon les composantes, en lien avec la nature des activités et la mobilisation des acteurs. Lors de l'évaluation du projet, la totalité des sommes prévues auront été engagées, et les activités de l'année 2 prendront fin en mars 2024, conformément aux possibilités offertes par l'outil FSPI.

Etat d'exécution du projet avant l'évaluation :

- Composante 1 (MASPFA/COFET) : pour les actions mises en œuvre par le MASPFA (Axe 1), les formations des cellules focales genre des ministères sont terminées. Les autres activités, telles que l'appui au fonctionnement des cadres de concertation régionaux et nationaux et la création d'une base de données, sont en cours d'exécution. Pour l'axe 2 mis en œuvre par la COFET, les 11 micro-projets sélectionnés poursuivent leurs activités jusqu'à la fin du projet. Seul reste l'atelier national portant sur le leadership et la représentativité des femmes dans les instances de décision du Togo, qui se déroulera au mois de novembre 2023, à Lomé et à Sokodé.
- Composante 2 (MASPFA) : Sur l'amélioration de la sensibilisation en matière de DSSR et de VBG (axe 1), tous les supports ont été édités et imprimés, tandis que les sensibilisations seront organisées jusqu'à la fin du projet. Deux activités seront finalisées dans les mois à venir : la conception d'une application de recensement des lieux d'accueil pour les victimes de VBG, ainsi que des événements de sensibilisations dans le cadre des 16 jours d'activisme contre les VBG. Sur la prise en charge holistique des victimes de VBG (axe 2), les protocoles de prises en charge sectoriels ont été élaborés et édités, les centres d'écoute ont été renforcés et le One Stop Center est en cours de réplification à Kara. L'activité concernant l'organisation d'un voyage d'étude pour les services de l'administration, visant un échange de bonnes pratiques sur la prise en charge des VBG, a été supprimée en commun accord avec le ministère. Les fonds ont déjà été en partie réorientés vers l'activité visant à la réinsertion économique de 500 femmes victimes de violences basées sur le genre, dont les fonds ont déjà été décaissés, activité qui sera tout de même suivie jusqu'à la fin du projet.
- Composante 3 (entrepreneuriat FEFA-Togo) : lors de la première année d'exécution, la FEFA a organisé les sessions d'information sur les opportunités d'entrepreneuriat auprès des femmes, ainsi que l'incubation d'une première cohorte de 50 entreprises féminines. La deuxième cohorte suit actuellement le même programme, et ce jusqu'en mars 2024. La FEFA organisera, en fin de projet, des activités de promotion des entreprises féminines accompagnées dans le cadre du projet.
- Composante management (Ambassade de France) : les activités de communication (couverture d'événements, animation d'une page Facebook, conception et diffusion de capsules vidéo), ainsi que le contrat de la coordinatrice du projet sont en cours jusqu'à la fin du projet, en mars 2024.

Lors de l'évaluation du projet, une grande partie des activités auront été mises en œuvre.

(NB : les informations précises et les supports faisant état de l'avancement du projet seront communiqués aux consultants chargés de l'évaluation lors du premier comité de pilotage de cadrage.)

3- Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation finale poursuit deux objectifs principaux :

Objectifs à visée rétrospective :

- Dresser un bilan consolidé de l'ensemble du projet ;
- Evaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la pérennité du programme et de ses activités.

Objectifs à visée prospective :

- A partir des résultats obtenus, des forces et faiblesses constatées, évaluer la pertinence de suites à donner au projet et identifier les pistes pouvant être poursuivies en ce sens.

Il s'agira de mettre en exergue des **éléments tangibles d'aide à la décision** à même d'aiguiller tout partenaire désirant mener des actions de poursuite ou de mise à l'échelle des résultats du projet. Il est attendu que des améliorations, adaptations nécessaires et pistes concrètes, soient proposées pour le développement de futures actions capitalisant sur les acquis du présent projet.

4- Prestation demandée

Si l'évaluation comprend un bilan consolidé du projet, **elle devra surtout se concentrer sur les suites potentielles et les jugements évaluatifs des activités menées au titre du projet, afin d'agir comme outil d'aide à la décision**, au regard de l'action de la France au Togo sur cette thématique, tenant compte du contexte mais aussi des engagements de l'ambassade de France au Togo au sein de la Team Europe, en lien avec le plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes (2021-2025).

4.1- Bilan consolidé

Le bilan consolidé portera sur l'ensemble des composantes du projet à la date de l'évaluation. Il comprendra :

- un **historique succinct des activités réalisées** en identifiant, au regard de ce contexte particulier, les événements ayant eu une incidence sur sa mise en œuvre et son niveau d'avancement ;
- une **description des actions réalisées**, du niveau d'exécution financière, de la gouvernance du projet ; une explication des écarts éventuels par rapport aux prévisions est attendue ;
- la **reconstitution de la logique d'intervention effective** du projet (tel qu'il a été effectivement mis en œuvre).

4.2- Questions évaluatives :

Les évaluateur.ices devront répondre aux questions évaluatives suivantes :

Pertinence

- Le projet a-t-il été pertinent au regard des besoins identifiés que sont :
 - Le renforcement du leadership et de l'autonomisation des femmes ;
 - Une prise de conscience et la réduction des violences basées sur le genre (VBG) ;
 - La pertinence des mécanismes et outils mis en place pour réduire les VBG ;
 - La représentativité des femmes dans la sphère publique.
- Le projet répond-il aux besoins des populations et institutions locales en matière de leadership et autonomisation corporelle et économique des femmes ?

Sous-questions (non exhaustives) : Le calibrage du projet (moyens disponibles, modalités d'intervention) était-il pertinent au regard des objectifs recherchés et besoins identifiés ? Le projet a-t-il su s'adapter aux évolutions du contexte intervenues au cours de la vie du projet ? Ses objectifs sont-ils encore appropriés aujourd'hui ?

Cohérence

- Dans quelle mesure le projet répond-il aux enjeux liés à la mise en œuvre de la politique du gouvernement togolais en matière de genre, et notamment une meilleure représentativité des femmes dans les instances de décision ?
- Le projet est-il en cohérence avec les enjeux actuels et les orientations du gouvernement togolais concernant la lutte contre les VGB (prise en charge des victimes, sensibilisations, etc.) et l'autonomisation économique des femmes au Togo ?

Sous-questions (non exhaustives) : Quel a été le niveau de cohérence et de complémentarité du projet avec les moyens mobilisés lors de projets précédemment mis en œuvre par l'ambassade ou d'autres partenaires ? Quels ont été les freins et les limites de cette cohérence et complémentarité ?

Efficacité

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à améliorer la condition et la place des femmes au Togo sur le plan institutionnel (meilleure prise en compte du genre dans les politiques du gouvernement togolais) ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de renforcer le leadership féminin aux différents niveaux (institutionnel, auprès de la société civile) ?
- Les micro-projets des organisations féminines financés ont-ils permis de renforcer le leadership féminin à l'échelle locale et de contribuer à une meilleure autonomisation économique des femmes au Togo ?
- Le projet a-t-il contribué à la prise de conscience collective sur les violences basées sur le genre et a réduit le nombre de celles-ci ? dans quelle mesure a-t-il contribué à une meilleure prise en charge des victimes et/ou l'autonomisation corporelle des femmes (réduction des violences basées sur le genre, renforcement des droits sur la santé sexuelle et reproductive des femmes) ?

Efficiences

- Quel est le niveau d'efficiences du projet ? Les résultats du projet sont-ils à la mesure des sommes dépensées ?
- L'outil FSPI est-il adapté aux actions et objectifs visés par le projet (leadership, autonomisation corporelle et économique des femmes) ?
- L'appel à projets lancé dans le cadre de la composante 1 a-t-il été approprié pour répondre aux problématiques visées, notamment la question du leadership féminin ?

Sous-questions (non exhaustives) : La mise en œuvre du programme a-t-elle été efficiente ? La gestion déléguée des composantes aux partenaires responsables de composante a-t-elle été efficiente ? Le niveau des coûts de gestion est-il justifié ? Quel a été le degré de synergie entre les composantes ?

Pérennité

- Par composante et lorsque cela s'avère pertinent, comment les conditions de pérennité ont-elles été prises en compte dans la conception et le déploiement des dispositifs/outils financés par le projet ?

Sous-questions (non exhaustives) : Quel est le niveau de viabilité des actions en fin de programme et quels sont les moyens identifiés pour assurer leur autonomie ? Quel est le niveau d'appropriation des outils/services proposés par et aux bénéficiaires ? Les activités génératrices de revenus appuyées pour les femmes victimes de VBG sont-elles viables plusieurs mois après la fin du projet ? Les OSC renforcées sont-elles en mesure de répondre à d'autres appels à projets des bailleurs ?

4.3 - Conclusion et principaux enseignements de l'évaluation :

La partie prospective devra constituer une large part du rapport d'évaluation et permettre, sur la base de l'analyse faite et des enseignements tirés de l'évaluation, de dégager les acquis du projet ainsi que les axes d'intervention nouveaux possibles. L'évaluation se doit d'être un outil d'aide à la décision pour de futures actions de la part de toutes les parties prenantes et éventuellement au-delà.

Cette partie comprendra :

- Des recommandations pour améliorer les dispositifs et les outils mis en place pour en assurer la pérennisation ;
- Des propositions pour de nouvelles actions post-projet en termes d'axes, objectifs et activités. Il s'agira de répondre aux questions de moyens, de modalités et de finalité : Comment ? Avec qui ? Pour quels résultats attendus ? Quels indicateurs ? Quel financement ? etc.
- La pertinence par rapport aux engagements des partenaires techniques et financiers au Togo (Délégation de l'Union Européenne, 'AFD, PNUD, , FNUAP), et de la stratégie de la France en la matière.

5. Pilotage de l'évaluation

Le pilotage de l'évaluation sera assuré par l'Ambassade de France au Togo, en lien avec la Fédération des femmes entrepreneures et femmes d'affaires du Togo (FEFA-Togo), partenaire de mise en œuvre du projet et récipiendaire des fonds dédiés à la réalisation de l'évaluation finale, ceci dans le respect des principes d'impartialité de la FEFA.

Un comité de suivi sera institué, présidé par le SCAC, en lien avec la coordinatrice technique et en associant la FEFA, afin de faciliter la mission d'évaluation, apporter les éclairages utiles aux consultant.e.s, commenter les rapports produits par l'équipe d'évaluation sachant que cette dernière seule est responsable du contenu et de la qualité du rapport final.

La validation des rapports est réalisée par les structures commanditaires, après prise en compte des commentaires des membres du comité de pilotage, dans le respect de l'indépendance des consultant.e.s.

Le comité de suivi se réunira trois fois : au démarrage et lors des remises du rapport provisoire et du rapport final.

6. Modalités de la prestation, démarche et livrables

L'évaluation se déroulera en trois phases comme indiqué ci-après, après validation de chaque livrable par le service commanditaire de l'évaluation.

6.1 - Cadrage

Basée sur des entretiens préliminaires et sur une première analyse de la documentation disponible, la phase de cadrage doit permettre de :

- Préciser les attentes du commanditaire, le champ et l'objet de l'évaluation ;
- Finaliser la démarche méthodologique et le référentiel de l'évaluation ;
- Finaliser la méthodologie adoptée pour répondre aux questions évaluatives.

Afin de préparer la note de cadrage, une première réunion du COPIL sera organisée dès la sélection du prestataire. Lors de cette réunion, la documentation disponible et les contacts identifiés pour les entretiens des différentes phases seront communiqués aux consultants par l'ambassade de France au Togo.

➔ **Livrable attendu** : la note de cadrage (15 pages maximum)

Elle rappellera le contexte et les objectifs de l'évaluation ; elle précisera les questions évaluatives (critères de jugement), la démarche méthodologique et les outils-moyens mobilisés pour le recueil des informations. Elle mentionnera un échéancier des investigations et une liste des personnes/structures à rencontrer aux différentes phases.

Délai : 7 jours maximum après le comité de démarrage.

6.2- Collecte et analyses évaluatives

Durant cette phase, les évaluateurs réaliseront les investigations prévues dans leur offre qui leur permettront de compléter et recueillir les informations nécessaires à l'élaboration du bilan et à la formulation des premières réponses aux questions évaluatives.

Les entretiens et visites de terrain se feront à Lomé et en région.

➔ **Livrable attendu** : le rapport d'analyse provisoire (30 pages maximum hors annexes)

Le rapport comprendra : le bilan consolidé du projet, les premiers éléments de réponses aux questions évaluatives, les pistes prospectives, les hypothèses restant à confirmer, l'état des investigations restantes, l'échéancier, la listes des entretiens réalisées et les visites de terrain.

Délai : le rapport provisoire sera remis 5 semaines maximum après le COPIL du démarrage, lors de la seconde réunion du comité.

6.3- Finalisation

Durant cette phase, les évaluateurs réaliseront les analyses nécessaires afin de finaliser leurs réponses aux questions évaluatives, établir leurs conclusions et proposer des recommandations.

➔ **Livrable attendu** :

- **le rapport final** (50 pages maximum, hors annexes)

Le rapport comprendra : un sommaire, un résumé de 2 à 4 pages au maximum, une synthèse du bilan consolidé du projet, les réponses aux questions évaluatives, les conclusions et recommandations.

Seront annexées : la liste des sigles et acronymes utilisés, la liste des personnes rencontrées, la documentation exploitée.

Délai : le rapport final sera remis 2 semaines maximum après le comité sur le rapport provisoire.

Pour tous les livrables, le service commanditaire se chargera de les diffuser aux membres du comité de pilotage avant les réunions. Les consultant.e.s sont invité.e.s à prendre en compte les commentaires des membres du comité dans le respect de leur indépendance. Les livrables seront validés par le service commanditaire par courrier électronique.

Les soumissionnaires peuvent proposer des amendements à cette organisation, s'ils le jugent nécessaire. Ils justifieront les modifications proposées qui ne pourront pas concerner la date d'achèvement des travaux.

7. Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de l'évaluation est le suivant :

Étapes ou tâches	Dates ou durées prévues
<i>Date limite de dépôt des offres</i>	<i>03/12/2023 – 23h59</i>
<i>Sélection du consultant</i>	<i>Semaine du 04/12/2023</i>
<i>Contractualisation</i>	<i>Semaine du 11/12/2023</i>
<i>Réunion de démarrage</i>	<i>Semaine du 11/12/2023</i>
<i>Remise de la note de cadrage</i>	<i>+ 7 jours, Au plus tard le 18/12/2022</i>
<i>Validation de la note de cadrage</i>	<i>Au plus tard le 21/12/2023</i>
<i>Remise du rapport provisoire</i>	<i>Au plus tard le 18/01/2024</i>
<i>Réunion sur le rapport provisoire</i>	<i>Semaine du 29/01/2023</i>
<i>Remise du rapport final</i>	<i>+ 1 mois, au plus tard la semaine du 26/02/2023</i>
<i>Réunion sur le rapport final</i>	<i>Au plus tard le 11/03/2023</i>
<i>Remise du rapport final consolidé</i>	<i>Au plus tard le 27/03/2024</i>

8. Budget

Le budget maximum disponible pour cette évaluation s'élève à 25 000€ HT (16 375 000 XOF).

9- Compléments d'information pour l'élaboration des offres

- **Etat de la documentation et des informations disponibles :**

Lors du premier échange, la structure commanditaire fournira aux consultants la documentation disponible qu'il leur appartiendra de compléter auprès des parties prenantes.

Méthodologie attendue :

- Conduire une phase d'investigation générale sur le projet, et sur l'état de chaque thématique engagée dans ce projet (représentativité des femmes dans les instances de décision, lutte contre les VBG, entrepreneuriat féminin et autonomisation économique des femmes) ;
- Analyser et évaluer les outils mis en œuvre et les documents créés dans le cadre du projet (protocoles de prise en charge des victimes de VBG, application, outils mis à disposition des femmes incubées, formations dispensées dans les trois composantes du projet, communication générale du projet ...) ;

- Réaliser des entretiens à trois niveaux (*la liste précise devra être élaborée entre le comité et les évaluateurs*) :
 - Auprès de l'Ambassade de France, des partenaires du projet et des parties prenantes (MASPFA et ses délégations régionales engagées dans les activités, la FEFA-Togo et l'incubateur Innov'up, la COFET et les organisations membres bénéficiaires de l'appel à projets, éventuellement auprès de prestataires) ;
 - Auprès des bénéficiaires directs des activités du projet (centres d'écoutes bénéficiaires des formations ; membres des cellules focales genre ; organisations membres de la COFET ayant participé aux activités ; femmes entrepreneures bénéficiaires du programme d'incubation).
 - Auprès des bénéficiaires des actions menées dans le cadre du projet par les partenaires (femmes bénéficiaires des micro-projets de la COFET ; femmes bénéficiaires du programme de réinsertion économique du MASPFA ; jeunes élèves sensibilisés aux DSSR et à la lutte contre les VBG etc.).
- Réaliser des visites de terrain, dans les lieux, espaces bénéficiaires d'actions ou de matériel (*liste non exhaustive, qui sera à valider entre les évaluateurs et le comité*), à titre d'exemple :
 - A Lomé : One Stop Center Adidogomé, centre d'écoute, entreprises féminines incubées, établissement bénéficiaire d'un micro-projet de la COFET, etc. ;
 - En région, se rendre à minima : au One Stop Center de Kara, dans plusieurs centres d'écoute en région, dans un établissement scolaire où des séances de sensibilisations aux DSSR et VBG se sont déroulées, auprès d'OSC ayant mis en œuvre des micro-projets financés par l'appel à projets de la COFET, auprès de bénéficiaires de formation (pool de formatrices).
- Analyser ces données dans le rapport d'évaluation, en faisant ressortir les chiffres, points saillants, et recommandations en vue d'éventuels accompagnements futurs sur les thématiques du projet.

La documentation disponible est la suivante :

- Rapport de présentation initial du projet,
- Rapports des différents comités de pilotage et des comités de suivi technique,
- Etat comptable retraçant les niveaux d'engagement et de dépenses se référant aux activités menées dans le cadre du projet,
- Rapports intermédiaires et finaux (pour la première année de mise en œuvre uniquement) des partenaires de mise en œuvre ;
- Rapports mensuels de la coordinatrice du projet.

10- Modalité de réponses et critères de sélection de l'appel à projet

Les soumissionnaires sont invités à envoyer leur offre par mail au plus tard le 03/12/2023, aux adresses suivantes : edwige.agbagbla@diplomatie.gouv.fr et scac.lome-amba@diplomatie.gouv.fr.

L'offre devra comprendre :

- **Une proposition technique** (maximum 20 pages) présentant la compréhension du contexte et des objectifs de l'évaluation, la démarche méthodologique avec un descriptif des différents outils de collecte qui seront mobilisés, le calendrier prévisionnel ;
- **Une proposition financière**, proposant une répartition prévisionnelle du nombre de jours par phase, en utilisant *l'annexe financière jointe* ;
- Les **CV des consultants mobilisés** pour les travaux ;
- Le **NIF de la structure ou son SIRET** (copie de la carte unique de création d'entreprise...) ;
- Le **RIB**.

Critères de sélection :

Une équipe composée d'un.e consultant.e senior et d'un.e consultant.e junior constituera un avantage certain.

La sélection des offres sera fondée sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Compétences des expert.e.s dans le champ évalué - expérience avérée en tant que chef.fe de mission pour le/la consultant.e senior et/ou chef.fe d'équipe de projets de coopération internationale, en particulier dans le domaine de l'égalité femmes-hommes, de la promotion du genre, des droits à la santé sexuelle et reproductifs et à la réduction des violences basées sur le genre ; - expérience dans des évaluations similaires, dans le même secteur ; - plusieurs expériences en Afrique de l'Ouest, a minima une expérience pour un des experts au Togo.	20
Compétences en matière d'évaluation de projet et réelles capacités rédactionnelles en français (études, rapports, analyses etc.)	20
Compréhension des objectifs / besoins du commanditaire (une connaissance du mécanisme FSPI constituera un avantage certain)	20
Approche méthodologique	20
Nb de jours d'expertise mobilisés	10
Prix	10

ANNEXE 1

Offre financière : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire			
Nom de la Société		SIRET	

Montant par jour

Nom Expert 1	Nom Expert 2	Nom Expert 3		

1- Phase de Cadrage	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT
Sous-total (1)							

2 - Phase de collecte et d'analyse	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT
Sous-total (2)							

3 - Finalisation	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT

4- Autres frais						Montant HT

**Total Nb de
jours**

**Coût total (ST 1 + 2 + 3+4)
HT**

Coût total TTC